

RAPPORT MORAL ET RAPPORT FINANCIER ASSOCIATION ENERGIE PARTAGEE ANNEE 2016

Rapport moral : Le mot du bureau

Après la montée en puissance du mouvement en 2015, l'année 2016 a été celle de la consolidation. Le mouvement compte maintenant 90 adhérents, 200 bénévoles, suit une centaine de projets en développement et a investi dans 40 sociétés dont 32 projets de production.

L'équipe, sous l'effet du départ de Justine en congé maternité, s'est réorganisée pour poursuivre toutes ses missions et s'est enrichie de deux nouvelles personnes : Joakim Duval, assistant à l'animation nationale et la vie associative, et Julien Arnould, en charge de développer l'offre de formation.

La loi sur la Transition énergétique a créé une réelle dynamique de projets, même si les décrets d'application n'ont pas permis de faire la distinction entre projets participatifs et projets citoyens. Si le mouvement profite et contribue à l'essor de la finance participative, la spécificité de projets ancrés et maîtrisés localement n'est pas encore reconnue. En outre, le changement des règles de marchés crée un manque de visibilité qui pénalisent les citoyens et les collectivités qui ont besoin plus que jamais de notre mouvement pour porter leur projet.

Plusieurs publications ou livrables ont été lancées en 2016 mais ne verront le jour qu'en 2017. Le guide pratique « *les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable* » a mobilisé beaucoup l'équipe et ses administrateurs compte tenu des enjeux de sa portée pour le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et l'Ademe.

Energie Partagée Association se positionne comme la tête de réseaux de neuf réseaux régionaux qui existent aujourd'hui : 3 portés par Energie Partagée (PACA, Centre, Île-de-France), 3 par des coopératives Enercoop locales, 2 par Energies Citoyennes en Pays de Vilaine, et un par le RAEE (Agence régionale de l'énergie et de l'environnement en Rhône-Alpes).



Parmi eux soulignons :

- CIRENA, Citoyens en Réseau pour des EnR en Nouvelle-Aquitaine Ce réseau est porté par la société coopérative Enercoop Aquitaine. Depuis juin 2016, le réseau se structure pour permettre l'émergence de projets citoyens dans la région.
- Réseau Énergies Citoyennes Languedoc-Roussillon (ECLR) Créée en 2015 à l'initiative d'Enercoop Languedoc-Roussillon, l'association ECLR (prononcé Éclaire) anime ce réseau d'énergie citoyenne.
- Par contre, le réseau régional PACA est en difficulté pour pérenniser le poste d'animateur du fait du changement d'exécutif au Conseil régional dont le soutien tarde encore à se concrétiser.

Il appartient au mouvement Energie Partagée de mieux articuler le réseau national (représenté par Energie Partagée Association) et les réseaux régionaux précités. L'enjeu est de servir les porteurs de projets localement en mutualisant les outils et en clarifiant les services apportés par chaque échelon. Cette coordination, commencée en 2016, se poursuivra en 2017 pour un arbitrage en assemblée générale extraordinaire en 2018. L'objectif visé est une adhésion unique au réseau national et régional.

En termes de projets, les animateurs régionaux accompagnent de plus en plus de porteurs de projets. Pour le moment, les tailles d'investissement sont rarement suffisantes pour mobiliser l'outil d'investissement. Des efforts doivent se poursuivre pour que les projets accompagnés en région changent d'échelle, et plus généralement, pour que tous les outils d'Energie Partagée servent l'ensemble des projets communs.

Quant à Energie Partagée Études, ce nouvel outil de financement pour la phase de développement est en cours de structuration pour être opérationnelle cette année.

La dynamique de collecte : elle se maintient grâce notamment à l'information sur les projets qui a été grandement améliorée (lettre d'information à destination des souscripteurs « *En action* », une page par projet sur la plate-forme de souscriptions, 10 000 abonnés au Court-Circuit, une nouvelle plaquette pour présenter le mouvement, trois films courts sur trois projets citoyens), à la souscription en ligne rendue possible et, à une opération commune auprès des sociétaires de nos partenaires fondateurs Enercoop et la Nef.

Parallèlement à ses activités, Energie Partagée a mené plusieurs chantiers sur le modèle économique de l'association : celui de l'offre de formation d'Energie Partagée, et celui de la facturation différée de l'association à des futures sociétés de projets citoyennes pour rembourser le temps de travail d'accompagnement

Adresse administrative :
10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION
16-18 Quai de Loire
75019 Paris - 01 80 18 92 21
N° SIREN : 529 402 406
association@energie-partagee.org

Siège social :
16-18 Quai de Loire
75019 Paris

www.energie-partagee.org



que l'association leur a offert. Le dernier et non des moindres, l'équipe et les administrateurs ont participé à de longues négociations (toujours en cours) avec l'Ademe, la Caisse des Dépôts et Consignations et la DGEC pour créer un fonds national de dotation pour financer l'émergence et le développement des projets citoyens.

L'association doit beaucoup à l'implication des bénévoles et des porteurs de projets dont l'engagement permet de faire émerger nombre de projets, de partager et diversifier les expériences.

L'implication des administrateurs est essentielle pour la vie du mouvement, c'est une tâche passionnante, mais parfois ardue. Il est essentiel de prévoir le renouvellement de ses membres pour conserver le dynamisme initial et ne pas figer le mouvement : nous remercions ceux qui se proposent de nous rejoindre dans cette aventure.

L'association entame sa septième année. Depuis 2010, le contexte a évolué : la transition énergétique est démarrée et le financement participatif fait partie intégrante de l'économie. Précurseur et figure de proue, le mouvement Energie Partagée n'échappe pas à la concurrence. L'heure est au développement des énergies renouvelables dans lequel les plateformes de crowdfunding prennent de plus en plus de place. Cependant, dans ce nouveau modèle conventionnel, l'implication des acteurs locaux reste très marginale.

Nous devons continuer à marquer notre spécificité qui consiste à impliquer de façon substantielle les acteurs locaux et leurs représentants et d'associer à la production d'énergie des actions sur la réduction des consommations énergétiques.

Ainsi, la réalité du terrain nous pousse à adapter ces exigences aux contraintes. Tout en nous reposant sur la charte fondatrice d'énergie partagée, nous souhaitons, pour l'année à venir, interroger nos pratiques pour tirer un premier bilan de nos années d'émergence et consolider notre modèle et nos valeurs de maîtrise citoyenne de l'énergie par les territoires.

Nous remercions les partenaires qui nous soutiennent : l'ADEME, en premier lieu, les Régions, les Fondations : sans eux nous ne pourrions pas compter sur notre équipe de salariés.

Le bureau d'Énergie Partagée

Adresse administrative :
10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

16-18 Quai de Loire
75019 Paris - 01 80 18 92 21
N° SIREN : 529 402 406

association@energie-partagee.org

Siège social :
16-18 Quai de Loire
75019 Paris

www.energie-partagee.org

Introduction

En 2016, Énergie Partagée a continué son développement déjà enclenché en 2015.

Le résultat

Énergie Partagée Association réalise en 2016 un résultat excédentaire de 8 316 €.

1. Analyses des charges 2016

a. Les charges d'exploitation se composent pour les postes les plus significatifs :

- Des charges externes de 196 444 €, soit une augmentation de 29% par rapport à 2015. Elles se répartissent de la manière suivante :
 - 67 755 €, soit 34% des charges externes concernent :
 - les conventions de mise à disposition du mouvement des postes de directeur (à hauteur de 25% de son coût salarial) et de responsable administrative et financière (à presque 50% de son coût salarial)
 - les contributions de l'ALE 08 sur prestations techniques (suivi des projets de méthanisation et pilotage du travail sur la Charte Méthanisation) et de représentation du mouvement Énergie Partagée.
 - 28 396 €, soit 15% correspond aux locations immobilières (locaux Paris, Grenoble, Marseille et Tours) et au service de location de véhicule Citiz sur Tours et Marseille.
 - 25 986 €, soit 13% correspond à des dépenses liées à la mise à jour du site internet, à l'impression de documents de communication et à des frais liés à des événements
 - 23 872 €, soit 12% correspond à des prestations externes pour la réalisation de 3 films (Atout Vent, Methamoly et Lucisol et des prestations de sous-traitance de formation.
 - 16 548 €, soit 8% correspond aux honoraires d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.
 - 17 854 €, soit 9% sont dédiés aux frais de missions (déplacement, réception, hébergement)
 - 16 033 €, soit 8% correspond à des autres frais (achats fournitures, cotisations, services bancaires, frais postaux,...).

- Les charges de personnel et taxes liées au personnel en 2016 s'élèvent à 275 417 €, soit une augmentation de 25% par rapport à 2015.

Les charges de personnel restent le poste de dépenses le plus important. Même si l'augmentation en 2016 est moins importante qu'en 2015. En effet à l'équipe déjà en place, sont venus s'ajouter trois nouveaux salariés :

- Sylvain Guineberteau, en CDI en tant qu'animateur régional Centre Val de Loire à partir de Mars 2016.
- Julien Arnaud en CDD et en contrat aidé de 8 mois en charge du développement de l'action de formation depuis mi-septembre 2016
- Joakim Duval, en stage d'alternance de 6 mois en charge de l'animation de la vie associative et l'animation nationale pendant la période de congés maternité de Justine Peullemeulle. Ce stage a été prolongé en 2017 par un CDD de 4 mois à 80%.
- Julien Wegner, rentré en juin 2015, en tant que stagiaire communication dans un premier temps puis en CDD de chargé de communication de 6 mois est dorénavant en CDI à 80% toujours sur la mission communication et développement des réseaux sociaux.

Au 31/12/2016, l'équipe compte donc 8 personnes, soit 6 équivalent temps plein

- Les autres charges d'exploitation se composent des dotations aux amortissements et provisions dont :
 - Dotations aux amortissements : 10 750 €. Cela correspond aux amortissements sur du matériel et également les amortissements sur des biens incorporels (refonte du site internet, etc.)
 - Dotations aux provisions : 27 413 €. Cette dotation correspond à un risque sur cette année par rapport à la comptabilisation des subventions. Effectivement, la comptabilisation des subventions jusque-là ne tenait pas compte des pourcentages d'intervention des différents financeurs. A cet effet, pour la première fois en 2016, nous avons pris en compte le pourcentage d'intervention des financeurs et il se trouve que sur les animations Centre et Ile de France, nous avons estimé le risque de ne pas percevoir la totalité des subventions affectées en 2016. Cette provision pour risque de non versement des subventions est estimée à 18 614 € en région Ile de France et à 8 799 € en région Centre Val de Loire. Attention, cela ne signifie pas que nous ne recevons pas ces montants de subvention. Effectivement, il s'agit de conventions en cours de financement et donc en 2017, cette provision pourra ainsi être déduite au regard des avancées des actions.



b. Les charges financières

En 2016, les charges financières ont plus que doublé. L'association s'est retrouvée à découvert 8 mois sur 12 dans le courant de l'année 2016, ce qui explique les 1 024 € de frais d'agios. Dans ce compte, ne sont enregistrés que les frais d'agios. Les frais de commission de gestion dailly, et de confirmation font partie des services bancaires des charges d'exploitation.

c. Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont composées cette année des pénalités suite à des retards de règlement URSSAF. En 2016, ils s'élèvent à 2 000 € dont 600 € correspondent à des pénalités portant sur des charges 2015. La situation de trésorerie très dégradée en 2016 de l'association nous a conduit à demander des échéanciers aux différentes caisses d'URSSAF (Île-de-France, Centre, Rhône-Alpes, PACA) mais nous avons eu des majorations pour l'ensemble, dont certaines très importantes, notamment en Île-de-France.

Piste d'amélioration envisagée en 2017 : afin de réduire les majorations, nous allons demander à l'URSSAF de gérer tous les établissements d'Énergie Partagée comme s'il n'y en avait qu'un seul. Effectivement les charges sociales dépendent de 4 URSSAF régionaux différents, ce qui multiplie les majorations.

Adresse administrative :
10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

16-18 Quai de Loire
75019 Paris - 01 80 18 92 21
N° SIREN : 529 402 406
association@energie-partagee.org

Siège social :
16-18 Quai de Loire
75019 Paris

www.energie-partagee.org

2. Analyse des produits

Le total des produits 2016 s'élève à 523 808 € dont :

- 103 273 € de ressources propres
- 419 764 € de subventions d'exploitation, et d'aides aux postes
- 771 € de transfert de charges d'exploitation

a. Les produits d'exploitation

L'association Energie Partagée n'a que des produits d'exploitation. Ils se composent à près de 20% de ressources propres et à 80% de subvention d'exploitation.

Détail des ressources propres

Ressources propres	2015	%	2016	%
Formations	11 620,00 €	18%	8 515,00 €	8%
MAD EPA *	38 362,00 €	61%	62 138,00 €	60%
cotisations	12 850,00 €	20%	16 750,00 €	16%
dons et prix		0%	15 850,00 €	15%
total	62 832,00 €	100%	103 253,00 €	100%

On constate une augmentation de 76% des ressources propres de l'association. L'association, afin de diversifier ses produits, travaille depuis les derniers trimestres 2016 à développer les actions de formation. La part de ces produits en 2017 devrait donc être beaucoup plus importante.

Détail des subventions publiques et privées

De par ses actions d'accompagnement de projet et de sensibilisation du grand public aux questions de développement des projets citoyens d'énergie renouvelable, l'association est soutenue par des financeurs publics. Energie Partagée bénéficie actuellement d'une convention pluriannuelle avec l'ADEME (2014-2017). Ce financeur avait déjà financé l'association sur la période 2011-2013.



Avec l'implantation de 3 postes d'animateurs régionaux, l'association bénéficie également du soutien des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Ile-de-France, et dernièrement Centre Val de Loire. D'autres financements locaux permettent de cofinancer ces animations régionales : Mairie de Paris, Agglomération Montargoise et Rives et Pays Gâtinais.

Depuis quelques années Energie Partagée bénéficie également de la réserve parlementaire de Denis Baupin.

Cette année des fondations privées telles que la fondation Rexel et la Fondation Horizons ont permis le cofinancement du poste d'animation en Région PACA.

Ci-après le détail des financements obtenus en 2016 par l'association :

Axes	Projets	Financeurs	subventions 2016
Axe 1 : Animation	Animation nationale	ADEME	82 572,43 €
		Contrat aidé	1 709,66 €
	Région PACA	ADEME	19 479,40 €
		Région PACA	9 507,00 €
		Rexel Fondation	10 000,00 €
		Fondation Horizons	17 000,00 €
	Région IDF	ADEME	19 765,70 €
		Région IDF	73 485,00 €
		Mairie de Paris	2 500,00 €
		Emploi Tremplin	13 000,00 €
	Région CENTRE	ADEME	19 765,70 €
		Région Centre Val de Loire	45 984,33 €
AME et Pays Gâtinais		1 666,67 €	
Axe 2 : Communication	Sensibilisation / Campagnes / Communication	ADEME	95 158,47 €
		Réserve parlementaire	6 000,00 €
		Total	417 594,36 €

A ces financements 2016, s'ajoutent les fonds dédiés 2015 auxquels il faut enlever les engagements à réaliser au 31/12/2016.

Axes	Projets	Reports de ressources antérieures au 01/01/2016	Engagements à réaliser au 31/12/2016
Axe 1 : Animation	Animation nationale	17 289,44 €	- €
	Région PACA	62 352,17 €	54 466,25 €
	Région IDF	26 082,66 €	51 621,66 €
	Région CENTRE VAL DE LOIRE	19 765,70 €	34 878,70 €
Axe 2 : Communication	Sensibilisation / Campagnes / Communication	17 645,13 €	- €
	Total	143 135,10 €	140 966,61 €

On constate donc qu'en 2016, cela a un impact au niveau du résultat de 2 168,49 €. Cela signifie qu'en 2016, 2 168,49 € de ressources antérieures ont été utilisées. Il reste donc au 31/12/2016, 140 966,61 € de ressources à utiliser les années suivantes.

Adresse administrative :
10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION
16-18 Quai de Loire
75019 Paris - 01 80 18 92 21
N° SIREN : 529 402 406
association@energie-partagee.org

Siège social :
16-18 Quai de Loire
75019 Paris

www.energie-partagee.org

Le bilan

Les fonds propres 2016 de l'association s'élèvent à 58 390 €, soit 12% du total du bilan. Ils se composent de la manière suivante : 5 000 € de fonds associatifs apportés au moment de la création de l'association et des résultats réalisés les années passées. A cela s'ajoute les contrats d'apport associatif suivants :

- France Active : 29 000 €. A la fin de l'année 2016, nous avons commencé à rembourser les premières mensualités, soit un total de 1 000 €.
- Energie Partagée Investissement : 25 000 €, dont les premiers remboursements commenceront en 2020.

Cette année, les fonds propres ont été également augmentés par la provision pour risque sur subvention précédemment expliqué de 27 413 €. Les capitaux permanents de l'association s'élèvent donc en 2016 à 139 803 €

Face à la montée de son développement, l'association a continué dans ce sens pour atteindre une bonne structure financière. Pour autant, l'association a encore besoin de consolider ses fonds propres pour financer son cycle d'exploitation.

Analyse du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement

En 2016, le fond de roulement de l'association s'élève à 131 281 €, soit 90 jours de « produits d'exploitation ». Cela signifie que l'association est théoriquement en capacité de financer son cycle d'exploitation durant 90 jours. Ces données sont à prendre avec précaution. Effectivement durant les 2/3 de l'année 2016, nous avons fait face à une situation de trésorerie négative, preuve que le fond de roulement n'est pas suffisant pendant une année complète.

Le besoin en fonds de roulement 2016 s'élève à 123 184 €, soit 85 jours des produits d'exploitation. Le fonds de roulement théorique est donc suffisant pour financer le cycle d'exploitation de l'association.

Attention, ces informations sont relatives. En effet, elles tiennent compte de notre situation au 31 décembre 2016. Il s'agit donc d'une « photographie » à cette date.

Conclusion

Energie Partagée association est en pleine croissance. Bien qu'elle démontre avoir les moyens de ces ambitions, l'association doit pouvoir financer au quotidien son développement. Cela se traduit par un budget équilibré et une trésorerie fragile.

Lucides face à cet enjeu, nous travaillons à renforcer les moyens alloués à



l'association par des partenariats publics plus équilibrés et un renforcement des ressources propres à l'association.

Adresse administrative :
10 avenue des Canuts
69120 Vaux-en-Velin

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION
16-18 Quai de Loire
75019 Paris - 01 80 18 92 21
N° SIREN : 529 402 406
association@energie-partagee.org

Siège social :
16-18 Quai de Loire
75019 Paris

www.energie-partagee.org